

NOS EFFORTS LITTÉRAIRES

Il s'est produit ces jours passés presque un événement dans notre monde des lettres : quelques lauréats ont été décorés, dont un de nos concitoyens, le Révérend Père Forest, fils de Saint-Dominique.

Qu'on s'occupe en cette bonne province de distribuer des récompenses et des éloges aux travailleurs de l'esprit, voilà d'assez nouvelles mœurs pour qu'elles vailent d'être signalées à l'attention de tous : et voilà pourquoi nous disions plus haut que ce geste est presque un événement.

On ne saurait intéresser trop le public aux efforts des producteurs littéraires : leur nombre est déjà restreint, leur esprit d'entreprise encore peu aiguillonné, leur champ d'opération limité, comme du reste le nombre des connaisseurs qui peuvent juger de leur travail. Multiplions l'attention autour d'eux, ne serait-ce que pour indiquer aux profanes qu'il se cache derrière ces choses mystérieuses un mérite rare, une aptitude qui n'est pas à la portée de tous, et nous aurons déjà obtenu un résultat enviable, celui qui convient à déchirer le voile d'indifférence dont le public entoure cette incontestable supériorité.

Les Jouteurs de toute sorte ont leurs foules d'admirateurs : ceux de la boxe, ceux du jeu de crosse, ceux de parlement, ceux du husting, ceux de la presse, sans omettre ceux de la galanterie ; pourquoi ceux animés de la noble passion des combats de l'intelligence, passeraient-ils toujours inaperçus dans une atmosphère toujours terne ? Ah ! ce serait téméraire d'exiger pour eux, ces modestes amants du silence et de l'étude, l'admiration tapageuse des foules, celle qu'elles manifestent au passage de acrobates du cirque, ou de la politique ; sincèrement, nous craignons que de tels débordements ne fassent rougir de honte nos lauréats, et qu'ils se demandassent en quoi ils ont attiré sur eux pareils châtiments ! ce que nous requérons pour ces vainqueurs d'un genre spécial, c'est l'admiration discrète et sincère des classes instruites, qui, en contemplant les œuvres de ceux-ci, s'honoreraient et se grandiraient elles-mêmes. "Il y a une vertu dans le regard d'un grand homme", écrivait Chateaubriand au lendemain de sa rencontre avec Washington. Pourquoi n'essaierait-on pas de s'assimiler une partie du magnétisme, de la force invisible qui rayonne autour de nos penseurs ? Ne serait-ce pas le plus bel hommage à leur talent et leur plus douce récompense ?

Et pour la génération qui grandit, cette notoriété de bon aloi vaudra bien dire que tout le talent ne consiste pas dans la musculature d'un Dempsey ou dans les simagrées d'un Charlie Chaplin.

Il importe que ces différences essentielles soient faites au moment nécessaire, et qu'elles apportent leur juste contre-poids à ces héros du burlesque et du sport brutal.

J.-B. BOUSQUET, avocat.

EXEMPLE A IMITER

L'Union Saint-Joseph du Canada vient de prouver, une fois encore, comme il est important pour nous, Canadiens-français, de mettre nos épargnes dans des organisations nationales.

La Commission scolaire d'Ottawa est persécutée de toutes façons. Ses ennemis la poursuivent et la voudraient forcer à payer des dettes qu'elle n'a jamais consenties. Par le malheur des temps, ceux qui exercent la justice en Ontario sont de connivence avec les persécuteurs. La conséquence, c'est que la situation financière de la Commission scolaire devient très difficile, elle ne peut guère emprunter qu'à des taux très élevés, et encore elle ne rencontre pas souvent prêteur.

Or voici que l'Union Saint-Joseph du Canada, comprenant qu'il s'agit d'un groupe de nationaux persécutés, a fait à la commission un nouveau prêt de \$16,000.00. Elle s'est contentée, on pourrait dire, de la seule parole de la commission ; et cette avance, elle l'a faite à un taux relativement bas, six pour cent. Ce qui est de la vraie charité, puisque la commission ne peut guère, dans les circonstances, emprunter qu'à sept pour cent.

De plus, voilà bientôt quatre ans que l'Union Saint-Joseph du Canada, détentrice d'obligations de la commission scolaire d'Ottawa, n'a réclamé ni un sou du capital, ni un sou d'intérêt.

Pour cet acte de patriotisme et de charité sociale, l'Union Saint-Joseph du Canada mérite toutes nos félicitations.

Mais de ces faits découle une leçon : c'est que si les Canadiens-français mettaient leurs forces en commun, il leur serait facile de s'entraider dans les moments de lutte. Les groupes sur la brèche recevraient ainsi les secours de ceux qui ne sont pas immédiatement sous le feu et la force des uns sauveraient la faiblesse des autres. Ce que l'Union Saint-Joseph du Canada peut faire serait décuplé, si cette société recevait tout l'encouragement que l'on va donner à des étrangers sinon à des ennemis de notre race.

Luc d'OSMA.

LE CINÉMA ECOLE DE CORRUPTION

Le "Farmers Sun", organe des Fermiers Unis de l'Ontario, proteste contre la manie qu'ont les fabricants de vues animées de toujours représenter le cultivateur comme un être ridicule et rétrograde.

"Le cultivateur est toujours représenté, écrit ce journal, avec 'barbe au menton et une seule bretelle. Le ton général est celui d'un souverain mépris pour la vie de campagne et il dénote l'ignorance et la légèreté."

Ces critiques sont très justes et très à propos. Cependant le cultivateur n'est pas la seule personne qui est couvert de ridicule dans les vues animées.

Il suffit de fréquenter ces théâtres pour voir que l'on cherche à ridiculiser tout ce qui est le plus respectable. C'est la plus belle école de corruption que l'on puisse imaginer.

D'abord, on couvre de ridicule tous ceux et celles qui se permettent de suivre les lois de Dieu et de la nature en ne mettant pas de limites à la volonté créatrice de Dieu. Les grandes familles sont toujours ridiculisées aux théâtres de vues animées.

Une autre chose sacrée que l'on met en posture ridicule chaque fois que l'occasion s'en présente, c'est l'autorité paternelle. De cette façon, on enseigne très bien aux enfants à désobéir ; à se moquer des remontrances, des conseils et des recommandations.

Les jeunes filles honnêtes sont également tournées en ridicule. On sait les rendre odieuses ; seules les évaporées semblent mériter la sympathie.

Enfin, un des personnages les plus ridicules de l'écran cinématographique, c'est le ministre de la religion. Il n'y a pas de position risquée qu'on ne lui impose pas afin de faire rire.

Ainsi, comme on le voit, si les cultivateurs ont raison de se plaindre du rôle qu'on leur fait jouer pour l'amusement des badauds du théâtre de vue, il est en bonne et noble compagnie. C'est précisément parce que sa vie est régulière et frugale, parce que son occupation est exempte des tares et des vices qui entachent la plupart de celles qui font les grands héros, qu'on ne sait pas l'apprécier. Le théâtre de vues animées est fait exprès pour ridiculiser et mépriser ce que le peuple devrait respecter et vénérer. C'est pour cela que le théâtre de vues animées est une école de corruption.

Nos problèmes

Nationaux

Il n'est permis à aucun patriote d'ignorer que la colonisation est l'un de nos plus importants problèmes nationaux et qu'il ne peut se résoudre de lui-même, si ce n'est à notre détriment. La population rurale diminue et le peuplement des terres neuves ne se fait pas dans les proportions requises. On entrevoit les conséquences : perte de prestige, de crédit, d'influence, et par suite perte de la position occupée jusqu'à présent dans le pays. Qu'y a-t-il à faire ? Se renseigner et agir. L'A.C.J.C. vient de publier sur ce sujet de la colonisation un gros volume qui est une mine. On y trouve trois études de fond, puis la discussion détaillée des points les plus embarrassants faite par nos colonisateurs les plus réputés. L'ouvrage porte pour titre : *Le problème de la colonisation au Canada français*. De fait, tout le problème est posé dans ces pages avec sa complexité et l'on indique les principes de solution. Le volume a 300 pages et se vend \$1.50 franco au Secrétaire de l'A.C.J.C., 90, rue Saint-Jacques, Montréal.

La Québécoise est

la plus élégante

S'il faut en croire Mme E. Talbot, de New-York, les femmes d'Ottawa comme celles de Winnipeg emploient plus de peinture à leur toilette que n'importe quelles autres femmes canadiennes. La femme québécoise, dit-elle, est la plus élégante.

Mme Talbot parlait devant le "Canadian Women's Press Club." Avis aux peintureses.

Catholiques

ou Neutres

Catholiques, qu'avons-nous à faire ? Telle est la question posée par M. Fénelon Gibon qui dit que les intérêts religieux et moraux ne peuvent être protégés que par des associations franchement catholiques ou confessionnelles.

Catholiques, qu'avons-nous à faire ?

Poursuivre la formation de nos associations sous la direction de nos évêques. Travailler à développer les associations scolaires, départementales, paroissiales, en vue d'arriver, par notre action incessante, à faire respecter dans les écoles la conscience de nos enfants. Il convient que le prêtre ait sa place dans nos sociétés diverses, et il appartient aux créateurs des associations d'en fixer les conditions par les statuts.

Des associations non franchement catholiques, nous ne saurions trop le répéter, seront, de fait, dans l'impossibilité d'intervenir et n'interviendront jamais pour l'objet précis qui en motive la fondation ; et, au contraire, des associations nettement confessionnelles n'auront jamais d'hésitation à protester quand il le faudra, et elles auront, dans la foi professée par les associés, le moyen de voir si les protestations sont fondées. Des associations qui démasqueront le mal seront toujours puissantes, fussent-elles peu nombreuses ; des associations condamnées au silence par leur constitution même, eussent-elles englobé tous les pères de famille, ne serviront jamais à rien."

Revue Pratique d'Apologetique.

NOTES

Cinéma

Le Dr Patterson a déclaré qu'un gérant de salle de vues animées lui avait avoué que, si une pellicule ne comportait pas un peu de suggestion, — on sait ce que cela signifie, — il vaudrait autant fermer immédiatement les portes de ces salles.

A un congrès de femmes d'œuvres, les délégués ont affirmé, avec preuves à l'appui, que la plupart des pellicules que l'on reproduit dans les différents cinémas du Canada ne sont pas convenables pour la jeunesse.

M. Bouchard, maître de théâtre, est moins délicat ; dès que c'est approuvé par la censure de la Métropole, c'est bon, c'est convenable, c'est excellent.

ooo

Ecole Technique

Avant de chercher un site hors du centre de la ville, la commission chargée de l'organisation de l'Ecole technique devrait faire toutes les démarches et tous les efforts pour obtenir du Gouvernement provincial le terrain en arrière du Palais de Justice, ou ce qui serait mieux, la pointe de terre, coin des rues Girouard et Sainte-Marie, qui appartient au Grand-Tronc. Ce serait bien l'endroit idéal : central, espace considérable, accès facile ; en plus ce serait considérablement orner la ville, en transformant ce triangle-là en un coin de verdure.

ooo

A moitié fâché

A lire le *Clairon* de vendredi dernier, on se demande si M. Bouchard n'envie pas M. Gauthier. Il se fâche à moitié et nous permet de croire qu'il se serait contenté lui d'un porte-feuille moins important que celui des Chemins de fer.

ooo

Barrière

Le temps passe et le danger reste. Il est urgent de presser l'érection de barrières sur la voie ferrée aux rues Bourdages et Laframboise. Avant que de nombreux accidents ne viennent nous attrister, que les autorités forcent le Grand-Tronc à faire placer ces barrières et à les faire garder nuit et jour.

ooo

Equations autocratiques

M. Bouchard aime à se comparer, mais ça tourne toujours en équation : M. Bouchard, c'est le parti libéral, puisque en le combattant on devient traître au parti libéral ; M. Bouchard, c'est la ville, car s'opposer à ses intérêts c'est s'opposer au bien de la ville ; M. Bouchard, c'est le conseil de ville, puisque ne pas penser comme le Maire, c'est combattre le Conseil. Si c'était tout le contraire qui était la vérité.

ooo

Simple curiosité

Il n'y a plus de doute pour personne que M. Bouchard travaille pour faire nommer son ami, M. Payan, lieutenant-colonel de notre régiment. Quel acconquage a donc M. Bouchard avec les unionistes pour obtenir pareille nomination ?... Veut-on le récompenser de son discours conscriptionniste de 1917 ? Y aurait-il des tractations secrètes et louches avec le parti Meighen ? Serait-ce seulement une question de frères qui se protègent ? Tout de même M. Bouchard n'a pas obtenu cela parce qu'il est rouge, oh non ! A moins que la teinte de son rougisme ne lui attire certaines sympathies !

AUTRE VICTIME DU RHUMATISME

Prescription bien agit sous le
"FRUIT-A-TIVES" des comités.



M. AMÉDÉE GARCEAU

82, rue Hickory, Ottawa, Ont.

"Pendant plusieurs années, j'ai été victime de cette affreuse maladie, le rhumatisme. En 1913, j'ai été alité pendant quatre mois, souffrant de rhumatisme dans les jointures des genoux, les hanches et les épaules. J'ai essayé divers remèdes, et j'étais sous les soins d'un médecin; mais rien ne me guérissait. Alors, j'ai commencé à prendre 'Fruit-a-tives'; six semaines après, j'étais bien et repris mon travail.

Je considère ce médicament aux fruits, 'Fruit-a-tives' comme réellement merveilleux pour le traitement du rhumatisme, et je conseille fortement à toute personne souffrant du rhumatisme, d'essayer 'Fruit-a-tives'."

AMÉDÉE GARCEAU.

50c. la boîte, 6 pour \$2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens, ou envoyé, franc de port, par Fruit-a-tives Limited, Ottawa, Ont.

Texte officiel

des résolutions

Adoptées à la troisième Session de la Convention des Unions nationales catholiques de la Province de Québec, tenue à Chicoutimi, les 17, 18, 19 et 20 juillet, 1920.

(Suite)

Cette troisième session de la Convention des unions nationales catholiques prie M. Simon Lapointe, aviseur légal de la Convention, M. Antonio Perreault et M. Léon-Mercier-Gouin qui ont déjà montré tant de sympathie à la classe ouvrière de bien vouloir accepter de travailler de concert avec son comité exécutif pour la préparation de la présente loi.

Résolution No 30:— Considérant que les unions nationales catholiques rencontrent chez nombre de patrons catholiques une hostilité vraiment catholique une hostilité vraiment regrettable;

Considérant que les ouvriers ont pleinement le droit de se grouper dans des syndicats honnêtes, justes et légitimes, la Convention, en vue d'obtenir la disparition des procédés injustes de certains patrons, charge son Exécutif de mettre ces faits devant NN. SS. les Evêques avec le dessein d'obtenir leur protection pour empêcher la répétition de ces abus.

Résolution No 31:— Considérant que plusieurs lois concernant les intérêts ouvriers dont les unes sont du domaine provincial et les autres du domaine fédéral, restent lettres mortes et sont inefficaces à cause du mécanisme défectueux élaboré pour les mettre en force;

Considérant que les lois relatives à l'inspection des échafaudages, à l'observance de la température et de la prohibition, à l'observance du dimanche et à l'inspection des établissements industriels restent dans cette catégorie et que, elles ne sont pas ou mal observées parce que les officiers qui ont charge d'y voir, n'agissent que sur plaintes;

Considérant qu'il appartient aux divers gouvernements de

faire observer les lois qui le dictent, et que les officiers devraient comme dans le cas de la contrebande, voir par eux-mêmes à porter les plaintes et à tenter les poursuites et que ce soin ne devrait pas être laissé à la plus ou moins grande bonne volonté et à l'initiative des individus qui, souvent sont à agir contrairement à leurs intérêts;

La Convention demande aux gouvernements de voir à la bonne observance de ces lois et à la nomination de tout le personnel nécessaire à la recherche des offenses et à la conviction des délinquants et de ne plus laisser ce soin à l'initiative privée.

Résolution No 32:— La Convention prie le gouvernement de la Province, par l'entremise du Département du Secrétaire Provincial, de modifier les règlements qui régissent les cours du soir ailleurs qu'à Montréal et Québec, en diminuant la moyenne d'inscription par professeur, la moyenne d'assistance par classe, le nombre des cours par semaine, en augmentant le salaire des professeurs et d'augmenter et en mettant les cours du soir, pour ouvriers sur le même pied que ceux pour les ouvriers.

Résolution No 33:— La Convention répudie la théorie du salaire uniforme comme entachée de socialisme et préconise, au contraire, la théorie du salaire minimum et l'établissement d'une échelle de salaire fondée sur la compétence, les capacités et les aptitudes d'un chacun suivant les temps et circonstances.

Résolution No 34:— La Convention demande au Conseil d'Hygiène du Canada que les municipalités fassent respecter les ordonnances hygiéniques et que les dites autorités municipales voient à ce que les patrons observent les règlements municipaux concernant la plomberie.

Résolution No 35:— La Convention insiste respectueusement auprès des gouvernements provincial et fédéral pour obtenir que le droit des ouvriers nationaux catholiques d'être représentés dans les commissions des dits gouvernements soit reconnu.

Résolution No 36:— La Convention demande au gouvernement provincial l'établissement d'un tribunal d'arbitrage à sanction obligatoire pour la solution des litiges concernant les conditions de travail des pompiers, des hommes de police et des employés de l'Aqueduc et que dans l'organisation de ces tribunaux d'arbitrage le gouvernement s'en tienne au principe de faire nommer les arbitres par les parties en cause même lorsqu'il s'agit de tribunaux d'appel.

Résolution No 37:— Considérant qu'il est dans l'intérêt des employés de magasins et du public que les dits employés de magasins possèdent les aptitudes et les connaissances requises pour le commerce, la Convention prie le gouvernement provincial d'établir dans les écoles de hautes études, des cours du soir spéciaux et gratuits de commerce pratique et de législation commerciale.

Résolution No 38:— La Convention prie instamment l'autorité compétente de voir à adopter un règlement obligeant les vendeurs d'aliments prêts à la consommation: biscuits, bonbons, pâtisserie, beurre, tétromagée, etc., de soustraire ces dits aliments et friandises à la poussière et aux mouches, en ne les exposant que dans des vitrines (show cases) bien fermées.

Résolution No 39:— La Convention demande instamment au gouvernement provincial d'adopter une loi afin que toute chaudière à vapeur soit inspectée par l'inspecteur du gouvernement, assurée ou non.

Résolution No 40:— La Convention prie le gouvernement provincial de prendre les mesures nécessaires pour faire que les

patrons, sans distinction respectent la position de l'ingénieur en le laissant à son ouvrage.

Résolution No 41:— La Convention décide que les résolutions présentées à cette session et adoptées par les unions de métiers pourront être défendues, auprès des pouvoirs publics par un ou des délégués des métiers intéressés, pourvu que les dépenses soient payées par les dites unions.

Résolution No 42:— La Convention insiste auprès du gouvernement fédéral pour que tous les ingénieurs engagés par lui, se conforment à la "Loi des ingénieurs stationnaires de la province de Québec," spécialement à la Commission du Havre de Québec.

Résolution No 43:— Considérant la grande dépense de charbon bitumeux qui se fait au Canada;

Considérant la difficulté toujours croissante de se procurer ce combustible en quantité suffisante et à des prix convenables aux Etats-Unis;

Considérant par ailleurs la richesse de notre sol maintes fois constatée en gisement de houille et en pouvoirs hydrauliques, la Convention demande aux gouvernements provincial et fédéral de favoriser par tous les moyens l'exploitation de ces gisements et de ces pouvoirs de manière à rendre moins exorbitant le prix du chauffage en notre pays.

Résolution No 44:— Considérant que le manque de production est une des causes du coût élevé de la vie, la Convention engage très fortement les ouvriers à fournir un travail toujours consciencieux et plus intense dans le but d'assurer une plus grande production.

Résolution No 45:— La Convention se prononce en faveur d'une journée de travail plus courte pour les barbiers et recommande fortement aux unions, d'appuyer efficacement toute tentative faite dans ce sens par les ouvriers barbiers appartenant à une union nationale catholique.

Résolution No 46:— La Convention prie le gouvernement de la province de faire respecter la loi de l'inspection des établissements industriels et la loi de l'hygiène dans les ateliers de fabrication d'eaux gazeuses et de liqueurs fermentées: bière, lager ou porter.

Résolution No 47:— La Convention demande au gouvernement de la province de Québec que l'inspection des magasins de nouveautés et autres soit faite et que la "loi des établissements industriels et des édifices publics" soit observée afin que ceux qui y travaillent soient plus efficacement protégés contre l'incendie et les dangers de l'insalubrité des dits magasins.

(à suivre.)

SAPHO

Poudre légère adhésive et très blanche, pour les dents, les couronnes, les ponts, et les prothèses. Le monde peut sans danger d'empoisonnement la toucher, l'absorber ou la respirer. L'usage des Sapho est donc sans danger, même pour les enfants, les personnes âgées et les malades. Ne l'usage que les habits appropriés pour l'usage.

SAPHO S.A. CO., SUREL

Cartes Professionnelles

Dr J. H. BOUSQUET,
Médecin-Chirurgien
36 rue ST-HYACINTHE
ST-HYACINTHE
Tél. No 450 19-4!

Jos. P. Heroux, B. A. Sc.
Membre de l'Association
des Architectes
Ingénieur Civil, Architecte
301 rue Georges, SUREL

GILLETT'S LYE

RONGE LA SALETTE

RIEN DE MEUX
POUR ECURER

Le Phonographe CASAVANT

Modèle
"Chippendale"

vous donnera le maximum de satisfaction; c'est celui qui sera le plus apprécié comme cadeau, parce qu'il est parfait sous tous les rapports. La réputation des facteurs d'orgues Casavant constitue la meilleure garantie du Phonographe Casavant.

Il joue également tous les disques

VOYEZ-LE ET ENTENDEZ-LE
CHEZ NOS REPRESENTANTS

Cie des Phonographes Casavant, Limitée
ST-HYACINTHE, Qué.

DECOUVERTE MONDIALE

ACAÏNE

Le monde médical s'agit en ce moment à propos de l'arsenic employé pour vitaliser les dents. Ce poison est accusé, avec justice dans beaucoup de cas, de produire la nécrose des os maxillaires et partant des abcès dentaires dommageables à la santé générale de l'individu. Le Dr J. N. Paul Fournier a constaté ces résultats néfastes depuis au-delà de 15 ans et voilà la raison de ses recherches transcendantes en art dentaire. A preuve voici ce qu'il écrivait dès 1910, (les documents, sent là), à l'aurore de la découverte de son anesthésique local, l'ACAÏNE, qu'il utilise depuis cette époque pour l'extraction des nerfs dentaires absolument sans douleurs et sans mauvais résultats :

"Etonnant résultat."

C'est surtout ici que l'ACAÏNE permet d'obtenir les résultats les plus extraordinaires. Avec un peu de pratique, elle permet à l'opérateur d'obtenir en 10 minutes, sans aucune douleur, ce qui lui demandait 15 jours, 3 semaines et souvent plus, dans certains cas.

Les substances médicinales spécifiques qui composent l'ACAÏNE ont pour but d'atténuer les effets que cause l'injection et d'assurer, sous le plus bref délai, le retour des tissus anesthésiés à l'état normal.

L'arsenic, qui s'emploie universellement pour dévitaliser la pulpe dentaire, agit par pléthore de la partie au contact, en dilatant les artères et contractant les veines. Il se produit une stase du sang dans la pulpe et, par suite, une mortification. En termes vulgaires mais justes : "La dent est étouffée dans son sang". Le nerf enlevé, il faut traiter la dent un temps indéterminé pour détruire cet état pathologique causé par l'arsenic, en momifiant les résidus rétractaires du sang dont la dent est saturée.

Décoloration.

De plus, la dent tourne au noir par la décomposition du fer contenu dans l'hémoglobine. En résumé, par ce procédé à l'arsenic, l'on crée un état morbide très déplorable d'abord, puis l'on travaille de 8 à 15 jours ensuite pour en atténuer les résultats.

Extraction du nerf par l'ACAÏNE.

LE PROCÉDÉ QUE JE PRÉCONISE AGIT TOUT AUTREMENT. L'ACAÏNE, injectée d'abord comme pour l'extraction de la dent, rend les parties parfaitement exsangues. Deux ou trois minutes après l'injection, vous pénétrez sans douleur dans la pulpe en perforant la couronne, puis, avec un tire-nerfs, vous extrayez la pulpe anémiée, ne contenant aucune trace de sang; votre dent était saignée à blanc. Du même coup, votre travail de momification est fini, et les ennuis de la décoloration de la dentine sont écartés.

L'ACAÏNE est appelée à rendre les services les plus extraordinaires, dans la chirurgie en général. Un très grand nombre d'opérations vont pouvoir se faire sans recourir à la grande anesthésie (à l'éther ou au chloroforme) qui ne sourit jamais à personne. Des expériences se continuent en ce moment par les maîtres de la science chirurgicale et les détails suivront plus tard.

UNIQUE AU MONDE

"Extraction des nerfs dentaires absolument sans douleur en 5 ou 10 minutes suivie immédiatement de l'obturation et de la prothèse complète en une seule séance."

Extraction et plombage des dents sans douleur par le même procédé.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, Qué. TELEPHONE 40

**PHARMACIE DU
DR J. E. A. COLLETTE**

Propriété, Produits Français et Brevetés.

Articles de Toilette, Parfums, Chocolats.

ATTENTION SPECIALE aux MEMBRES du CLERGE
et aux COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

PRESCRIPTIONS DES MEDECINS REMPLIES AVEC LE PLUS GRAND SOIN

Bureaux et Pharmacie: 197, rue CASCADE3 coin Ste-Anne

TELEPHONE:
JOUR 348 — NUIT 311

Notes locales

EVANGILE DU DIMANCHE

Le 2e dimanche de l'Avent

Evangile selon S. Matthieu, Ch. XI, V. 2.

En ce temps-là, Jean-Baptiste entendit parler, dans sa prison, des œuvres merveilleuses de Jésus-Christ, et il lui envoya deux de ses disciples pour lui dire : *Estes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre?* Jésus leur répondit : *Allez rapporter à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, l'Évangile est annoncé aux pauvres; et heureux celui qui ne se scandalisera point à mon sujet.* Comme ils s'en retournaient, Jésus se mit à parler de Jean, et dit au peuple : *Qu'êtes-vous allés voir dans le désert? Un roseau agité par le vent? Mais encore, qu'êtes-vous allés voir? Un homme vêtu mollement? Vous savez que ceux qui s'habillent de la sorte sont dans les palais des rois. Qu'êtes-vous donc allés voir? Un prophète? Oui, je vous le déclare, et plus qu'un prophète; car c'est de lui qu'il est écrit : J'envoie devant vous mon Ange, qui vous préparera la voie.*

Les Quarante-Heures

Aujourd'hui, demain et dimanche au Noviciat des FF. Maristes, à St-Hyacinthe; les 6, 7 et 8 au Couvent de la Présentation, à Marieville; les 9, 10 et 11 au Couvent de Jésus-Marie, à St-Hilaire.

Visiteur distingué

Mgr O. Charlebois, vicaire apostolique du Pas, Manitoba, de retour de Rome, était de passage à Saint-Hyacinthe, vendredi et samedi dernier. Dimanche dernier, il a prêché à Sainte-Madeleine.

Fête St-Vincent de Paul

Les officiers de la Conférence St-Vincent de Paul, de la Cathédrale, viennent de terminer leur quête annuelle par notre ville, quatre quartiers seulement. Ils ont collecté la jolie somme de \$649.05. La charité est encore à l'honneur dans notre ville et nous en félicitons tous ceux qui ont si généreusement souscrit.

Chez nos Zouaves

Les Zouaves avaient le plaisir, cette semaine, de recevoir deux de leurs compagnons de Québec. MM. Ern. Desrochers et Alp. Mercier, qui font partie de la superbe compagnie des Zouaves de la Vieille Capitale.

Les Zouaves sont à organiser pour cet hiver divers concours sportifs. Les jeunes qui veulent s'amuser feraient bien d'appartenir à cette Association. Ils y trouveront, en plus des amusements de gymnase et de billard, des revues et des journaux pour s'instruire.

Nos Ecoles

L'inspecteur des écoles, M. J.-A. Lamarre, a visité toutes nos écoles la semaine dernière. Comme c'était la première fois que cet inspecteur venait à Saint-Hyacinthe, il a tenu à tout examiner. Il a vraiment admiré nos écoles : le matériel, les salles, l'aménagement, la tenue, le mode d'enseignement. M. Lamarre s'est fait un devoir de nous rendre le plus élogieux témoignage. Nos écoles le méritent bien et mériteront davantage à l'avenir, parce que tout le monde : élèves et professeurs, commissaires et contribuables le veulent sérieusement.

Syndicat autorisé

Nous apprenons avec plaisir que M. Horace St-Germain, notaire, a été officiellement nommé par le Gouvernement, syndicat autorisé pour les faillites. Nous félicitons cordialement M. Horace St-Germain pour cette confiance nouvelle qui lui incombe.

A table d'hôtes

Le maître d'hôtel : M. Charles, voulez-vous du hareng?
—Oui.
—L'aimez-vous laité?
—Sans doute... mais je l'aime l'hiver aussi.
On passe des pieds truffés.
—M. Charles, voulez-vous des pieds de cochons?
—Merci, j'en ai.

Gare Centrale

On parle encore de temps en temps, de la probabilité d'une gare centrale à St-Hyacinthe. Les Comtés-Unis se rendraient au Grand-Tronc. Même il se dit aussi que le Pacifique achèterait les Comtés-Unis et entrerait en ville. Nos quatre voies de chemin de fer arriveraient ainsi à la même gare. C'est un projet à rêver si on a réalisé.

Le Député A. Boisseau réclame des dommages

Dans son numéro du 19 novembre courant le "Clairon", organe du maire Bouchard, ex-M.P.P., a publié un article dirigé contre M. Armand Boisseau, N. P., député provincial, article intitulé "Les deniers de la trahison". Il y était dit que si M. Boisseau avait été nommé syndic aux faillites, c'était pour le récompenser d'avoir trahi le parti libéral. M. Boisseau poursuit l'Imprimerie Yamaska qui publie le "Clairon", lui réclamant \$1,999 de dommages.

Incendie

Vendredi dernier après-midi, le Village La Providence a failli être rasé par un incendie qui a détruit de fond en comble la manufacture de biscuits "National Biscuit Manufacturing Co.", et la maison et la grange de M. Louis Girard. Le feu a été découvert, vers les quatre heures, dans le hangar à carton, de la manufacture, occasionné sans doute par une cigarette encore allumée qu'un employé aurait jeté imprudemment. Quelques minutes plus tard, toute la manufacture était en flammes. Les pompiers de St-Hyacinthe vinrent heureusement au secours de la municipalité voisine. Le feu avait pris à la demeure de M. Girard et commençait à s'attaquer à la demeure de M. Ovil Demers. Les maisons de l'autre côté de la rue ne furent sauvées que par les jets d'eau qui furent dirigés sur elles.

Durant l'incendie, on avait remarqué la disparition de M. Octave Montet, âgé de 60 ans, un employé de la manufacture. Ce n'est que le lendemain qu'on découvrit son cadavre dans les débris. Entre pour prendre son habit, il avait écrasé près de l'engin et n'avait pu se relever. Un verdict de mort accidentelle a été rendu par le jury du coroner J.-A. Viger.

Les pertes très lourdes de la compagnie manufacturière de biscuits sont couvertes par près de \$42,000 d'assurances. On dit que les directeurs ne tarderont pas à bâtir.

Conférence

Les auditeurs qui sont allés entendre, dimanche soir, à l'église de Notre-Dame du Rosaire, l'admirable conférence du R. P. Lamarche, O. P.P., sur la grandeur de l'homme, en sont revenus enchantés et ont formulé le désir que semblables conférences aient lieu plus souvent.

Chez les Ouvriers

Jeudi, le 25 dernier, les Ouvriers menuisiers de l'Union nationale catholique ont fêté la Sainte-Catherine. Ils ont profité de cette circonstance pour présenter à leur aumônier un très joli cadeau : une riche chaise en acajou. Mgr le Grand Vicaire, M. le Curé de la Cathédrale et d'autres prêtres y assistaient : Il y eu tire, cartes, etc.

Autrefois

Un vieux dont la mémoire se brouillait au milieu des noms déjà célèbres de Casimir Perrier, Casimir Delavigne, Casimir Bonjour, que l'on citait devant lui, finit par dire avec humeur : *Tous nos Casimirs d'aujourd'hui valent-ils celui d'autrefois, qui était toujours croisé et à double broche?*

Les affaires avant le plaisir

Un négociant vient de perdre sa femme.
Les funérailles sont fixées pour onze heures. A huit heures du matin, selon ses habitudes, notre homme se lève.
—Huit heures!... J'ai encore le temps de jeter un coup d'œil sur mes livres.
Et le voilà plongé dans son grand journal, dans son brouillard, dans son compte-courant.
A onze heures, un commis vient le trouver dans le feu du calcul.
—Patron, les invités vous attendent.
—Eh! qu'ils commencent sans moi : vous savez ma devise : *les affaires avant le plaisir.*

Les Quilles

Résultat des parties de ligue jouées le 30 novembre.
Classe "A"
Equipe No 3.

Richer	174	196	182	—552
Beauregard	150	150	150	—450
Gladu	150	150	150	—450
Laframboise	170	137	179	—486
St-Jacques	133	142	138	—413
Total	2351
Beauregard	153	172	154	—479
Birtz	141	211	136	—488
Lanthier	150	150	150	—450
Ringuet	156	186	162	—504
Halley	150	150	150	—450
Total	2371

Prenez Garde!

Le sage dit :
Ne traversez jamais la voie ferrée lorsque les barrières sont baissées.
Regardez où vous marchez.
Avant de traverser la rue, regardez à gauche, au milieu de la rue, à droite.
Ne traversez pas une rue de biais.
Ne prenez jamais de remède à la noirceur.
Voyez aux clefs du gaz avant de vous coucher.
Mettez tout poison, eau chaude, corrosifs, hors d'atteinte aux enfants.
Ne jetez jamais une allumette éteinte au hasard. C'est le pire des incendiaires.
Il vaut mieux perdre une minute qu'une jambe ou la vie.
Une minute d'inattention peut vous coûter des mois d'hôpital.
En tout pensez à votre famille.
Évitez les accidents, vous économisez, vous vous évitez des contre-temps et vous en épargnez aux autres.

UN REMEDE POUR LE FOIE

Des dérangements du foie sont souvent causés par des aliments mal digérés qui surchargent les organes destinés à éliminer les résidus qui s'y forment. Aidez votre estomac à bien digérer en nourrissant en prenant 15 à 30 gouttes de l'Extrait de Racines connu sous le nom de *Sirap Carati* de la Mère Sigei et bientôt vous ne souffrirez plus. Procurez-vous l'original.

Etat Civil

CATHEdraLE BAPTEMES

Le 26, Marie-Jeanne-Noëlla-Cécile, fille de M. et Mme Gérard Ledoux. Parrain et marraine, Paul-Emile Perron et Mona Ledoux.

Le 30, Marie-Dolorès-Luciosa, fille de M. et Mme Alfred Brodeur. Parrain et marraine, Zéphirin Brodeur et Thérèse Pelletier.

Le 30, Joseph-Jean-Paul, fils de M. et Mme Arthur Frenière. Parrain et marraine, Henri Frenière et Anna Durpé.

MARIAGES

Le 1er décembre, Vacilus Kagogianoky et Rosanna Gourre.

SEPULTURES

Le 26, Roger-René, fils de M. Claver Guyon, à l'âge de 3 mois.

Le 29, Octave Monté à l'âge de 60 ans.

Le 30, Rolland, fils de M. Albani Senécal, à l'âge de 5 mois.

EGLISE NOTRE-DAME DU ROSAIRE BAPTEMES

Le 1er décembre, Joseph-Paul-Ernest, fils de M. et Mme Alfred Champagne. Parrain et marraine, Joseph Darveau et Antonia Tanquay.

MARIAGES

Maurice Lussier et Berthe Bienvenue.

SEPULTURE

Le 28, Lucienne Senécal, à l'âge de 6 mois.

Les Amis disent à leurs Amis que

ZUTOO

Guérit les Maux de Tête.

ZUTOO était absolument inconnu au Canada, il y a cinq ans passés. Tandis qu'aujourd'hui, des milliers et des milliers de femmes et d'hommes recourent à ces petites tablettes inoffensives pour trouver le remède qui guérira promptement leurs maux de tête. Leur réputation s'est répandue d'un ami à un autre—d'une ville à une autre—d'une rive à une autre. Partout où on souffre de maux de tête, il devrait y avoir des Tablettes ZUTOO—elles guérissent en l'espace de 20 minutes—25c. la boîte chez tous les marchands, ou par la maille, franchise de port. B. N. Robinson & Co., Inc., Coaticook, P.Q.

Aux Amis des Lettres Canadiennes-Françaises

L'auteur d'*En jurant* présente aujourd'hui au public un recueil de vers intitulé *Brumes du soir*, contenant 51 pièces donnant un total de 1650 vers, sur papier de luxe, le tout honoré d'une préface de M. l'abbé Camille Roy, membre de la Société Royale du Canada. L'ouvrage renferme deux vignettes ainsi qu'un autographe de l'auteur. L'apparence du volume et son contenu plairont à tous ceux qui aiment les lettres canadiennes et veulent encourager en notre jeune pays l'effort littéraire.

Ce recueil de vers pourra figurer avantageusement sur les rayons des bibliothèques paroissiales et privées, sur le pupitre de l'étudiant, sur la table à ouvrage de la jeune fille. De plus vous avez là une bonne occasion de faire un cadeau utile à vos amis, et ce, pour une modique somme.

Plusieurs pièces de ce volume ont été publiées dans la *Canada-Français*, la *Revue Moderne*, etc., et l'accueil qu'on leur a fait encourage l'auteur à solliciter votre souscription.

Le volume est envoyé franco pour 80 sous. Ceux qui désirent en acheter plusieurs exemplaires ont droit aux conditions suivantes : A la douzaine : 60 sous l'exemplaire; pour cinquante : 55 sous; pour cent 50 sous; frais d'expédition à la charge de l'acheteur.

Toute commande doit être adressée comme suit :

Francis DesRoches, 60, rue Aberdeen, 60 Québec.

J. B. Fontaine

Ouvrage garanti dans toutes les fluxions, cassures, lumbago, sciaticque, paralysie infantile, cancer et toutes cassures ou maladies des os supposées incurables.

A St-Hyacinthe, 118 St-Antoine, vendredi et samedi.

A St-Guillaume, dimanche et lundi.

A Montréal, 922 Chemin Reine Marie, Côte des Neiges.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Heures du départ des trains : *9.55 a.m., x5.47 p.m., *9.35 p.m. — Pour Sherbrooke, Coaticook, Island Pond, Portland, Victoriaville et Québec.

*6.03 a.m., x7.20 a.m., x10.43 a.m., x2.30 p.m., *5.22 p.m. c8.00 p.m. — Pour Belœil, Montréal, Ottawa, Toronto, les Etats-Unis et l'Ouest.

Heures de l'arrivée des trains : *9.55 a.m., *1.25 p.m., x5.47 p.m., x6.40 p.m., *9.35 — De Montréal, Toronto, des Etats-Unis et de l'Ouest.

tous les jours; x tous les jours, dimanches exceptés; c dimanche seulement.

Nous demande des passagers nous émettons des billets bons sur le Pacifique Canadien ou le Canadien National à partir de Montréal; le bagage est aussi enregistré directement de Saint-Hyacinthe à destination. Service de wagons-lits fait sans charge et avec promptitude.

Pour billets et renseignements adressez-vous à Ernest O. Picard, 35 rue Laframboise ou à F.-C. Bonnette, chef de gare.

Q. M. S. R.

Heures du départ des trains

a) No. 60 Pour Iberville et Noyan 2.30 p. m.

b) No 61 Pour Sorel 2.00 p. m.

c) No 63 Pour Sorel 3.00 p. m.

a) Tous les jours dimanches exceptés.

b) Tous les jours samedis et dimanches exceptés.

c) Samedi seulement.

Pour amples renseignements, Tél. 28.

N. J. FERGUSON, General Passenger Agent. F. J. GENDRON, Agent, St-Hyacinthe, P. Q.

PACIFIQUE CANADIEN

Heures du départ des trains de St-Hyacinthe via Farnham. 8.11 a. m. et 3.25 p. m.

Tous les jours excepté le dimanche.

Pour les Etats-Unis, Manchester, Nashua, Worcester et Boston.

Pour vos billets et renseignements,

Adressez-vous à

J. E. MORIN, Agent, 92 rue Mondor. Tél. 70.

LA TRIBUNE est imprimée et publiée par la compagnie de publication "LA TRIBUNE DE ST-HYACINTHE, Limitée", dont M. M.-Eugène Chartier est le Gérant-général et le Directeur, 20 Numéro 114, de la rue Saint-Antoine, Saint-Hyacinthe, P.-Q.

UN GARDIEN DE BANQUE A RECUPERER SES FORCES

De nouveau il pèse 206 livres et il se sent un tout autre homme, depuis que le Tanlac l'a si remarquablement remis sur pied. Intéressante déclaration de M. Célestin Gervais.

"Oui monsieur, c'est un fait, le Tanlac m'a fait engraisser de quarante livres et je me sens un tout autre homme. Telle est la phrase par laquelle M. Célestin Gervais, gardien de nuit à la Banque d'Épargne de la Cité et du District, commence son attestation. Ajoutons que M. Gervais demeure à Montréal, rue Rivard No 650.

"Pendant quinze ans ma santé a laissé à désirer de façon lamentable et pendant cette affreuse période j'ai souffert horriblement de mauvaise digestion et de mal à l'estomac. J'avais si peu d'appétit que je pouvais à peine supporter l'odeur des aliments en train de cuire. Bien des fois il m'arriva, en rentrant à la maison après mon travail, de ne pouvoir manger la moindre chose. Le peu que je prenais me fermentait dans l'estomac et les gaz m'étouffaient. C'est ainsi, que par suite de mauvaise digestion, je maigris de quarante livres.

"J'avais de plus une lancinante douleur entre les deux épaules

qui me causait l'impression que je portais un fardeau trop lourd. Mon état s'aggrava au point que je dus abandonner mon métier de charpentier. J'essayai tous les médicaments imaginables et aucun ne sembla me procurer un soulagement appréciable. Je cherchais en vain quelque chose qui put me faire du bien.

"Après avoir lu un grand nombre d'attestations au sujet du Tanlac, je me décidai à en faire l'essai. Je suis très heureux de déclarer que cet étonnant médicament a donné dans mon cas des résultats inespérés. J'ai pris quatre bouteilles de Tanlac et j'ai aujourd'hui un superbe appétit. Je mange de tout ce que je veux, sans que jamais la digestion ne me cause le moindre ennui. J'ai repris les quarante livres que j'avais perdues et cette atroce douleur que j'avais entre les épaules est tout à fait disparue. Ainsi que je l'ai déclaré au début de mon attestation je me sens un tout autre homme. Je veux rendre justice publiquement au Tanlac et déclarer à tous que c'est à lui que je dois d'être en bonne santé.

Le Tanlac est en vente à Saint-Hyacinthe, chez M. J.-H.-E. Brodeur, et à la principale pharmacie de chaque ville.

100 acres et sont sous la direction du Gouvernement pendant cinq ans. Le but du département de l'Agriculture est de prouver que sans plus de frais et sans plus de travail, une terre cultivée suivant des données scientifiques peut produire plus qu'une autre.

—L'Action Catholique.

LES ASSURANCES AUX SANS TRAVAIL.

Une des questions importantes qui seront étudiées par le conseil des ministres avant l'ouverture du parlement, en janvier prochain, est celle de l'assurance des sans-travail. Au nombre des ententes et de celles des recommandations qui ont pris corps à la suite de la conférence ouvrière de la Société des Nations à Washington, celle des assurances des sans-travail en est une qui, d'après le ministère de la justice, est de la compétence du parlement fédéral.

Des six ententes adoptées à la conférence, outre celle de la journée de huit heures, quatre demeurent en deça de la compétence de la législature provinciale: l'emploi des femmes avant et le travail de nuit pour les femmes; le minimum d'âge pour l'emploi des enfants dans les industries; le travail de nuit pour les jeunes personnes dans les industries. Le but principal de la sixième entente est l'établissement de bureaux de placement fédéraux.

—Le Droit.

COOPERATIVES DES AGRICULTEURS

L'idée des coopératives entre dans une nouvelle phase. Les agriculteurs de nos paroisses ont formé des coopératives agricoles qui marchent de pair avec nos Caisses Populaires et en sont en quelque sorte le complément. Bien administrées, ces coopératives sont de nature à rendre de réels services aux cultivateurs de nos campagnes.

Indépendamment de ces coopératives vient de se former une organisation semblable sous le nom de Coopérative Centrale des Agriculteurs de Québec. Quand nous disons: vient de se former, nous entendons que cette organisation prend à l'heure actuelle des proportions qui la font entrer dans le domaine des vastes entreprises. A la vérité, cette organisation date de dix ans seulement. Ses opérations se chiffraient l'an dernier à huit millions et demi. Une nouvelle émission de débentures, au montant de \$800,000.00, vivement approuvée par le ministre de l'Agriculture, et mise en vente par la maison Versailles, Vidricaire et Boulais, de Montréal, laisse croire que l'entreprise se propose d'opérer sur une très vaste échelle.

Un détail intéressant est que nul ne peut détenir plus de \$2,000 de son capital et par conséquent ne peut accaparer à son profit son influence et ses moyens d'action; en outre le souscripteur de \$100 a les mêmes droits que celui de \$2,000. Les dividendes payés sont de 7% et 8%; celui de 1920, grâce à une loi spéciale pourra atteindre 10%.

Nous ne croyons pas que la Coopérative Centrale ait aucune intention hostile contre nos coopératives de paroisses. Celles-ci pourraient lui être d'un grand secours. A tout événement, nos coopératives paroissiales, quoique sur une moindre échelle, rendent de précieux services à ceux qui en font déjà partie. Chose certaine, c'est qu'elles reposent sur un principe excellent.

—Le Bien Public.

Fréquentez les gens de bien et vous le deviendrez.

On se trompe soi-même lorsqu'on croit tromper les autres.

AVIS IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES

Nous venons d'ouvrir un bureau de comptabilité au No 180 rue St Jacques (Chambre No 302), Montréal, et nous offrons nos services en qualité de comptables et vérificateurs.

Notre bureau s'occupera spécialement de préparer les rapports pour le Gouvernement Fédéral tant aux termes de la loi de l'Impôt de Guerre sur le Revenu que de la Loi taxant les Profits d'Affaires pour la Guerre. Employés jusqu'à ces jours derniers au bureau de l'Inspecteur des Impôts pour le District de Montréal, depuis plus de deux ans, nous sommes donc en mesure de rendre d'importants services dans la préparation des rapports requis.

Nous nous ferons un plaisir de fournir plus amples renseignements aux personnes intéressées.

Vos bien dévoués,

Archambault & Robitaille,

Comptables-Vérificateurs.

MONTRÉAL.

Téléphones temporaires; Est 5615 W
et Lasalle 1501 sondez 4

La Machine Agricole Nationale, Ltée., Montmagny, Qué.

Sachons nous connaître! Préferons les nôtres!

Pourquoi nos produits sont-ils supérieurs?

Ils sont faits de matériaux de premier choix

Ils sont fabriqués par de véritables experts

Ils sont manufacturés au Canada par des Canadiens

Demandez nos Instruments Aratoires

Reservez-nous vos commandes

Nous signalons à votre attention:

Le MOTEUR A GAZOLINE "NATIONAL", construit par des ouvriers habiles et dans les ateliers les plus modernes et les mieux outillés du pays.

Le BANC DE SCIE CIRCULAIRE "NATIONAL", fait de bon bois dur et avec des scies de 26, 28 et 30 pouces.

La MACHINE A BATTRE "NATIONAL", complète, munie de tous les accessoires et des améliorations modernes; trois grandeurs différentes, suivant les besoins du client.

L'ARRACHE-PATATES "NATIONAL", machine perfectionnée au suprême degré; d'une solidité à toute épreuve, fonctionnant à merveille sur tous les terrains.

Les HACHES "NATIONAL", les PIQUES, les CANT HOOKS et autres outils à main.

Voyez notre agent dans votre paroisse, ou écrivez-nous.

La Machine Agricole Nationale, Ltée.,
MONTMAGNY, QUE.

Telephone Bell 631

DR RODOLPHE PHILIE, DENTISTE

HEURES DE BUREAU—Tous les jours, 9 hrs a.m. à 6 hrs p.m.; le soir, lundi, mercredi, vendredi, de 7 hrs p.m. à 9 hrs p.m.

84 Rue St-Simon, Saint-Hyacinthe,

BATISSE DE M. O. DAVID, Place du marché

Automobiles Usagés

Un Maxwell modèle 19, deux Maxwell modèle 18, un Gray Dort modèle 19, un Overland modèle 18, un Ford, modèle 17, un Ford modèle 18, un truck Ford une tonne modèle 19, un Studebaker, 7 places modèle 16. Toutes ces voitures sont garanties en parfait ordre.

GARAGE DROLET

Rue St-François Tél. 280 ST-HYACINTHE, Qué.

Ce que disent les journaux

PROGRES.

Une dépêche du Japon porte que le Japon a remplacé récemment par des nationaux trois professeurs étrangers de l'École de Droit, à l'Université Impériale de Tokio. C'est une politique que le Japon suit depuis plusieurs années. Il fait venir de l'étranger des spécialistes et des techniciens, qui forment des élèves chez lui; il envoie ceux-ci terminer leurs études à l'étranger et, quand ils reviennent, ils remplacent les premiers professeurs par des gens du pays. C'est d'excellente politique. Bien d'autres pays qui se prétendent plus civilisés que le Japon, gagneraient à l'imiter sur ce point. Notre province a résolu, ces mois derniers, d'envoyer à l'étranger tout un groupe de jeunes gens qui se spécialiseront dans telle ou telle branche des sciences, des lettres et des arts. Il faut souhaiter que, dès leur retour, nous leur fassions une place dans notre enseignement, que ce soit dans les écoles techniques ou dans nos universités. Empruntons à l'étranger ce qu'il y a de supérieur à nous, comme enseignement et technique, c'est bien; mais ayons à cœur de faire de plus en plus large, dans les rangs de nos professeurs, la place aux nôtres, sans injustice et sans parti pris. Nous avons déjà des compétences et des techniciens, mettons-les en valeur. Qu'on ne voit pas, par exemple, pour ne citer que ce cas, la ville de Montréal retenir à grands frais les services d'étrangers quand nous avons chez nous des ingénieurs, des spécialistes et des hommes compétents, sortis de nos universités et de nos écoles. Nationalisons notre enseignement, rendons justice aux nôtres.

Le Devoir.

POLI COMME UN AMERICAIN

Nous lisons, dans un journal des Etats-Unis, la note suivante:

"Un statisticien américain prétend que l'expression 'if you please' ajoutée dans les dépêches télégraphiques, a coûté plus de \$10,000,000, l'an dernier, au peuple américain."

Ah! ces Américains! Ils ont même calculé ce que leur coûte la politesse!

Ils sont environ 110 millions d'habitants, aux Etats-Unis. Leur politesse leur coûte 10 millions de piastres, ce qui fait à peu près 10 sous chacun.

Quand on voudra dire, à l'avenir, "Il est poli comme un Américain", on pourra aussi bien dire: "Il est poli pour dix sous".

Ce n'est tout de même pas suffisant pour tant se vanter!!

LES FERMES EXPERIMENTALES.

Le département de l'Agriculture a l'intention, cette année, d'établir une quinzaine de fermes d'expérimentation dans la Province de Québec. Il ne reste plus qu'à choisir les sites de ces fermes et déjà trois sites ont été choisis aux endroits suivants: Notre-Dame du Lac, Témiscouata, Ste-Angèle de Rouville, Ste-Anne des Plaines de Terrebonne. Actuellement des experts agronomes sont à visiter des terres dans les comtés du Lac St-Jean, Rimouski, Montcalm et Arthabaska. Ces fermes ne sont pas achetées par le gouvernement. Le département de l'Agriculture s'entend avec un cultivateur pour cultiver sa terre. Le cultivateur a le contrôle de sa ferme mais il suit les directions des agronomes. Ces terres doivent mesurer pas moins de 80 acres et pas plus de

Autour de nous

St-Liboire

(De notre correspondant)

Il y a quelques jours, MM. Delphis Lemoine et J.-R. Lavigne sont allés faire une retraite fermée, chez les RR. PP. Jésuites, de Montréal; ils se sont déclarés très enchantés.

Aussi, dans ces jours, Mme J. R. Lavigne est allée à son tour, faire une retraite fermée à la Maison St-Joseph, Rue Deslorimiers, Montréal; Mme Lavigne a été très satisfaite et se promet bien d'y retourner l'an prochain, et d'y amener quelques amies.

Jeudi dernier, à l'occasion de la fête de la Ste-Catherine, M. et Mme Delphis Lemoine ont donné le souper à quelques amis et amies; la veillée s'est écoulée dans le chant, la musique et la déclamation, que plusieurs ont très bien rendus. La tire était très excellente. Les invités de chez M. Lemoine se sont déclarés enchantés et se promettent de se réunir encore et bientôt.

—Mlle Cordélie et Rose-Alma Fontaine, autrefois de St-Liboire, et, depuis quelques années aux Etats-Unis, sont venues s'établir dans notre Village. Elles se sont achetées un joli emplacement au centre du Village. Il est à espérer qu'elles se plairont à St-Liboire.

—Mme Hormidas Bachand, de Plattsburg, New-York, était en visite, ces jours derniers, chez sa fille, Mme Eugène Bachand.

—Mlle Maria Brodeur, ancienne élève du Couvent de St-Joseph de St-Liboire, est revenue en notre village pour y demeurer. Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue.

—Jeudi matin, Mme Liboire Chevret est décédé quasi subitement. Mme Chevret, malade depuis quelque temps, était déjà convalescente, lorsqu'elle fut frappée de syncope. Les funérailles de Mme Chevret ont eu lieu en l'église de St-Liboire; l'inhumation a eu lieu à St-Simon de Bagot, où sont plusieurs parents de la défunte.

—Jeudi matin, Mlle Théodora Tétrault est décédée après une longue maladie endurée avec la plus grande résignation. Les funérailles et l'inhumation ont eu lieu à St-Liboire.

—Samedi dernier, Mlles Clara et Valérie Chevret, de St-Simon de Bagot, ainsi que leur cousine, Mlle Delvina Chevret, de St-Hyacinthe, étaient de passage à St-Liboire, pour assister aux funé-

raillées de leur tante, Mme Liboire Chevret. Elles ont profité de cette occasion pour aller faire une courte visite à Mme Delphis Lemoine, et, elles ont profité de la circonstance pour pouvoir prendre des informations et des renseignements d'une de leurs connaissances, L. Olive Dupont.

—Dimanche dernier, un Rév. Père Dominicain, de St-Hyacinthe, prononça un sermon de circonstance, sur la grande dévotion au "Rosaire", à la grand'messe et aux vêpres. Les paroissiens de St-Liboire étaient très ravis d'entendre un aussi beau sermon; aussi, ils désiraient encore et très souvent sa visite.

o o o

St-Simon

(De notre correspondant)

M. Maurice Beauchamp est à Montréal, avec sa cousine Mlle Donalds Houde, de d'Israëli, chez son frère, depuis lundi dernier.

—Mlle Angéline Martin, de St-Guillaume, est venue chez son amie, Mme A. Beaudoin, jeudi dernier, pour fêter la Ste-Catherine.

—Jeudi dernier, la Ste-Catherine fut fêtée chez M. Octave Beaudoin. Beaucoup de personnes se rendirent à l'invitation de ce dernier. Tard dans la nuit, tous se séparèrent enchantés de leur très heureuse soirée.

—Mlle F. Paul, qui est allée secourir sa belle-sœur malade à Ste-Anne de Sorel, nous est revenue, jeudi-soir, pour y passer l'hiver.

o o o

Ste-Madeleine

(De notre correspondant)

Dimanche dernier, nous avons eu la visite de Mgr A. Charlebois, O.M.F., du Keewatin, arrivant de Rome. Il nous a fait un sermon sur les misères qu'il a endurées depuis qu'il est rendu au Keewatin, parmi les sauvages. Après l'instruction, avec l'autorisation de M. le Curé, Sa Grandeur a fait une quête pour le soutien de ses pauvres sauvages. En récompense, il a donné la Bénédiction Papale. Sa Grandeur est repartie, dimanche soir, heureuse et contente de son voyage à Ste-Madeleine.

—M. l'abbé Etienne Cordeau, vicaire à Roxton, était de passage chez sa mère ces jours derniers.

Les comptables de tous les départements de l'administration provinciale viennent d'être informés de cette décision. Ils ont reçu ordre de voir à ce que les fournisseurs ne fassent pas payer cette taxe ni directement ni sous forme de majoration des factures.

En vertu de la constitution qui régit le Canada et les provinces, ni le gouvernement fédéral ni les gouvernements provinciaux ne peuvent se faire taxer. Sa Majesté n'est pas taxable, que ce soit à Ottawa ou que ce soit à Québec. Cela ressort de l'article 125 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

On ne sait pas encore quelle attitude prendra le gouvernement fédéral vis-à-vis ce refus de payer la taxe de luxe.

—Le Droit...

GENEROSITE INOUIE

Le "Droit" du 25 dernier rapporte le fait suivant:

M. F. L. Estabrooks, candidat du gouvernement, élu aux élections partielles provinciales, vient d'écrire à Ferdinand Bourgeois, le candidat acadien défait:

M. Estabrooks offre de résigner en faveur de M. F. Bourgeois et il déclare qu'il regrette sa victoire non seulement à cause

de l'estime qu'il porte à M. Bourgeois mais aussi à cause du fait que le peuple parlant français n'a pas de représentant dans le comté.

A une assemblée des électeurs acadiens, parlant français, on a adopté une résolution exprimant l'appréciation pour la manière d'agir de M. Estabrooks mais déclarant qu'ils ne peuvent actuellement accepter sa démission.

C'est très généreux, mais n'aurait-il pas mieux valu laisser le place à M. Bourgeois? Le représentant du peuple doit être de la nationalité de la majorité? Tout de même, l'acte de M. Estabrooks mérite éloge.



MACDONALD'S

"Pilot"

Tabac à Fumer

1/9 lb. 15¢ le paquet

H.C. FORTIER Agent Vendeur MONTREAL

Ce que disent les journaux

LE CINEMA et L'AGRICULTURE

M. J. Antonio Grenier, sous-ministre de l'agriculture de notre province est de retour d'un voyage à Toronto, dans l'intérêt de son département. M. Grenier est allé surtout étudier sur place l'œuvre du cinéma dans l'éducation agricole telle qu'elle se pratique dans Ontario. Car, en Ontario, dit M. Grenier, le cinéma est en grand honneur dans l'enseignement agricole. Le gouvernement a même remis entre les mains de chaque agronome une machine cinématographique portable et il n'est pas de conférence ni de cours qui ne soient accompagnés d'une démonstration cinématographique sur n'importe quel sujet. On est satisfait absolument des résultats obtenus.

Aussi est-ce l'intention de notre département de l'agriculture d'inaugurer cette année un enseignement de cette nature, notamment pour les cours abrégés donnés un peu partout à travers la province.

C'est une heureuse innovation et le département de l'Agriculture doit être félicité de cette entreprise.

UN CONFLIT entre QUEBEC et OTTAWA

La province de Québec ne doit pas payer la taxe sur le luxe imposée par le gouvernement fédéral. Telle est la décision que vient de prendre le gouvernement de cette province, décision qui amènera sans doute un conflit entre les deux gouvernements. Il y a déjà quelque temps que le gouvernement provincial était en butte à des difficultés à ce sujet. Les facteurs arrivaient aux divers départements de l'administration provinciale avec une addition qui comprenait la taxe imposée par l'art. 2 de la loi 10-11 Georges V. Les comptables des divers départements reçurent ordre de biffer cette taxe au bas de toutes les factures. Plusieurs fournisseurs s'élevaient contre cela, prétendant qu'ils étaient obligés d'exiger la taxe de la part du gouvernement comme de tout autre client et que si le gouvernement ne la payait pas, ils seraient obligés de la payer eux-mêmes.

Le cabinet a alors décidé de faire étudier la question par les légistes du département du procureur-général. Or voici que l'opinion de ces légistes vient d'être donnée: "Les achats du gouvernement provincial échappent à cette loi".

Cadeaux Electriques

Sensés - Pratiques

Balayeuse Electrique par le vide. — L'une des inventions qui épargnent le plus de labeur. Une balayeuse électrique par le vide garde votre maison de la poussière, tous les jours de l'année. Facile à manier, elle accomplit son travail à la perfection. Elle constitue un cadeau apprécié des maîtresses de maison quelle que soit leur condition sociale. **\$60.00**

Accessoires en plus : \$12.00

Petit moteur pour machine à coudre. — S'attache aux machines à coudre de toutes marques. Mis en opération par un cordon et une fiche de contact qu'on fixe à une douille de lampe ordinaire. Le travail que ce petit appareil épargne à la maîtresse de maison **\$29.00** en fait un cadeau très estimé.

Que diriez-vous d'une Lampe portative pour le salon ou le boudoir. Nous exhibons un choix merveilleux de ces jolies lampes, en grande variété de modèles s'harmonisant avec tous les décors intérieurs. Complété avec cordon et fiche de contact.

Depuis \$10.00



CHRONIQUE MUNICIPALE

... le beau temps !

Au Conseil municipal, mercredi soir dernier, comme au lendemain ensoleillé d'une tempête violente, tous les visages souriaient, M. Payan lui-même avait quelques mots aimables pour son voisin, M. Sylvestre, qui lui-même les rapportait à ses collègues, MM. Surprenant et Augustin. Sur la droite, M. Guillet ne cachait pas son contentement d'avoir été légalement retenu à son siège échevinal, et, ses collègues, MM. Solis et Lefebvre ajoutaient à la joie générale d'une session sans nuage.

Bouchard, au fauteuil de M. le maire de St-Hyacinthe, affectait dans cet ensemble un air tout paternel. Les échevins toutefois, connaissant ses vieilles ruses de matou dépit, ne se laissent pas prendre par ses mines trop douces : Bouchard peut paraître sommeiller parfois, jamais il ne dort.

Trois échevins manquaient à l'appel, MM. Benoit, Côté et Hallé. M. Hallé, depuis quelques semaines, se fait rare aux séances du Conseil. Nous souhaitons de le voir plus souvent à son fauteuil de représentant du quartier Quatre.

M. le greffier Messier donne lecture des minutes de la dernière séance ; ces dernières sont adoptées unanimement. Une fois encore, le règlement 310 est continué à la prochaine séance.

M. Payan ayant proposé la dépense de \$1,450 pour payer les travaux déjà faits et pour parachever la maison du gardien du parc, M. Solis fait remarquer que jamais les travaux ne devraient dépasser en coût l'allocation accordée par le Conseil, pour éviter ainsi les abus qui pourraient se produire. La proposition est secondée par M. Guillet et adoptée unanimement.

Suivant l'avis qu'il en donnait à la dernière séance, M. Sylvestre propose que le comité de la voirie soit autorisé à dépenser la somme de \$800. pour déménager le concasseur du Q. M. S. R. et son installation au domaine. M. Sylvestre ayant appuyé sur le fait que cette dépense devra comprendre l'installation aussi bien que le déménagement, la proposition est secondée par M. Surprenant et adoptée unanimement.

Pour aider davantage au service de l'enlèvement de la neige sur les trottoirs, M. Sylvestre propose aussi que le comité de la voirie soit autorisé à dépenser la somme de \$800. pour l'achat de deux chevaux, de couvertes et de harnais. Déjà un cheval a été acheté au prix de \$200. M. Augustin seconde, et tous les échevins approuvent.

Cette politique de l'enlèvement de la neige par la Corporation a donné d'excellents résultats depuis son innovation. Faite d'abord pour les grandes artères conduisant aux manufactures, elle avait pour but de faire l'éducation du public. Cette année, certains propriétaires sur des rues non encore comprises dans le service, ont manifesté le désir d'être également servis par la Corporation. Cependant, il leur faudra faire une requête que signeront les propriétaires, laquelle requête, si elle est bien vue par la majorité, sera prise en sérieuse considération par le Conseil.

Dans l'opinion de plusieurs toutefois, il serait imprudent, pour le moment du moins, d'imposer à tous les propriétaires ce service d'enlèvement de la neige. Comme l'ouvrage sera peu abondant, dans le cours de cet hiver, plusieurs préféreront nettoyer eux-mêmes leur partie de trottoirs et ménager ainsi la taxe imposée pour le service municipal. Par contre, ce service sera fait avec plus de soins encore cette année, sur les rues mentionnées dans les règlements existant, donnant une satisfaction plus grande à la population et avançant davantage l'éducation populaire.

Sur la proposition de M. Solis et l'appui de M. Lefebvre, le règlement 311 est unanimement adopté.

M. Lefebvre remet à la prochaine sa proposition pour l'allocation pour le comité des marchés, afin que ce dernier puisse transformer la salle actuelle du Conseil en marché pour les légumes et la grande salle des représentations en salle du conseil.

Sur la lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce, s'intéressant sur la venue probable de la Rimouski Lumber Company, dont M. Poulin est le gérant, le Maire déclare que la ville sera prête à donner à cette compagnie une exemption de taxes, en autant qu'elle emploiera au moins une cinquantaine d'hommes. Cette compagnie, veulent les rumeurs, aurait l'intention d'acheter la terre de M. Brouillet, pour la transformer en clos de bois, avec moulins pour le préparer. Grâce aux voies ferrées des Comtés-Unis, du Grand Tronc et du Gouvernement, ces moulins recevraient le bois des forêts canadiennes et l'expédieraient aux Etats-Unis. Souhaitons que la Chambre de Commerce réussisse à amener cette compagnie dans notre ville.

Les applications aux postes vacants dans la police et leur étude sont remises à la prochaine séance.

L'incendie de vendredi dernier au Village de La Providence fait le sujet d'un rapport du Chef Bourgeois, qui a envoyé sur les lieux, à la demande du Maire, qui lui-même avait été sollicité par les autorités du Village La Providence. Nos pompiers ont combattu durant plus de quatre heures l'incendie qui a menacé, à certains moments, de détruire tout le Village. La pression de l'eau à l'aqueduc était normale, malheureusement un seul tuyau de quatre pouces, alimentant actuellement La Providence, la pression a été insignifiante jusqu'au moment de la mise en opération de la pompe à vapeur.

Le Village voisin a son aqueduc, alimenté par celui de St-Hyacinthe. Deux tuyaux servent à l'alimentation, un de 8 pouces et un autre de 4 pouces. Celui de 8 pouces a été brisé il y a un an ; réparé dans le cours de l'automne dernier, il a été endommagé de nouveau. Depuis, il a été impossible de procéder à sa réparation.

Les autorités municipales ont donc rendu un grand service au Village de La Providence et ce dernier ne manquera pas de le reconnaître.

Sur la question de la nécessité d'un nouveau plancher au poste des pompiers, un rapport du surintendant a été ajouté au premier et une lettre du Chef Berthiaume, des Trois-Rivières, a démontré les avantages d'un plancher en béton plutôt qu'en asphalte. L'asphalte devient mou en été, les fers des chevaux s'y enfoncent, de plus l'urine des chevaux détériore rapidement l'asphalte. On discutera de nouveau la question à la prochaine séance.

Sur le rapport du surintendant des travaux municipaux, la réclamation de M. Camille Morin est laissée de côté. M. Sylvestre fait une proposition en ce sens et M. Payan la seconde. On se souvient que l'auto de M. Morin, suivant sa prétention, aurait été endommagée en passant sur la rue Laframboise.

Sur un autre rapport du surintendant, conseillant d'enlever quatre poteaux de la Southern, sur la rue Boudages, de la rue Girouard à la rue Cascades et d'attacher les fils sur des poteaux de la municipalité, M. Sylvestre donne avis qu'il proposera la dépense nécessaire pour ce changement.

Le Recorder, dans le cours de novembre, n'a eu qu'à enregistrer une seule condamnation.

M. P.-A. Lefebvre donne avis qu'il proposera, à la prochaine, d'amender le règlement municipal régissant la fermeture du Marché, de façon à ce que cette fermeture se fasse à neuf heures au lieu de huit heures, pour tout le temps de l'année.

M. Louis Augustin attire l'attention du Conseil sur le fait qu'il a du accepter de réparer certaines machines de la Corporation, les employés ayant déclaré qu'ils ne pouvaient les faire réparer ailleurs. M. Augustin ne veut pas s'attirer plus tard, de la part d'ennemis plus scrupuleux, l'accusation d'avoir profité de sa position d'échevin pour servir ses intérêts.

Bouchard, pour excuser sa voracité à exécuter tous les travaux d'impression de la municipalité, s'empressa de dire : Oui, vous êtes actionnaire de la maison Chalifoux, mais la Maison Chalifoux n'est pas Louis Augustin.

M. Augustin préfère ne pas jouer sur les mots comme Bouchard. Il connaît ses adversaires et il les prévient que jamais il ne permettra qu'on l'accuse de favoritisme pour ses intérêts. Toutefois, il fera tous les travaux municipaux que les autorités ne pourraient faire exécuter ailleurs.

L'allocation étant déjà votée, la patinoire du Marché à Foin sera organisée d'ici quelques jours.

M. Solis rappelant que la nomination des vérificateurs de la ville n'a pas été faite propose à ces fins, avec rémunération de \$200 chacun, MM. L.-E. Deschamps et Albany Blanchard. M. Lefebvre seconde et la proposition est unanimement adoptée.

La lecture et l'adoption des comptes terminent cette séance d'attente et d'activité.

Eugène CHARTIER.

CHAMBRE DE COMMERCE

Assemblée des directeurs tenue le 30 novembre 1920, à 7.30 heures de l'après-midi, au lieu ordinaire, et sous la présidence de M. Willrid Girouard.

Sont présents : MM. J. Laframboise, L. Augustin, R. Morin, O. Pothier, P. Richer, H. Raymond, Magl. Côté, M. David.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées après lecture, sur proposition de M. O. Pothier, secondé par M. R. Morin.

Les comptes présentés par le secrétaire sont approuvés sur proposition de M. Max. David, secondé par M. H. Raymond.

La Chambre prend ensuite connaissance du rapport préparé par M. H. Raymond, président du comité des assurances, au sujet des moyens de protection contre l'incendie qui existent dans la Cité de St-Hyacinthe, comme des améliorations qu'il y aurait lieu de faire, et qui seraient de nature à faire accorder une diminution des taux d'assurance actuellement payés dans notre ville.

Ce rapport, d'une très belle facture, fait à point, et d'une clarté parfaite, résume admirablement bien la situation de la Cité de St-Hyacinthe quant aux moyens de prévention des incendies.

Et sur proposition de M. P. Richer, la Chambre vote unanimement des félicitations et des remerciements à M. Raymond pour son magnifique travail.

La discussion qui a suivi la lecture du rapport, et qui a surtout porté sur les conclusions de l'auteur, a donné lieu à la Chambre d'en venir à décider que quatre de ces conclusions seraient soumises aux membres à l'assemblée générale du 2 décembre prochain :

1o. Il serait bon que le chef de police, après chaque incendie, s'enquit auprès des sinistrés du montant des dommages subis, et en faire mention dans son rapport annuel ; 2o. Y aurait-il possibilité de porter à douze le nombre de nos pompiers réguliers ; 3o. l'inspection des borne-fontaines ; 4o. l'établissement d'un poste de pompiers dans l'ouest de la ville.

Puis la Chambre décide unanimement que le secrétaire se mette en communication immédiate avec la "Canadian Underwriters' Association" relativement à la question de diminution des taux d'assurance dans la ville de St-Hyacinthe.

Le président de la Chambre fait ensuite rapport des démarches de la délégation qui est allée à Québec, en compagnie du député provincial, M. Armand Boisseau, rencontrer le conseil des ministres au sujet de la demande de soumissions pour la construction de la route St-Hyacinthe-Montréal.

Le gouvernement n'a pas consenti à la demande immédiate de ces soumissions vu les prix déraisonnables qu'on est arrivé à demander pour ces travaux. Mais il a très bien compris que St-Hyacinthe avait un besoin absolu de cette route, et que la demande de la délégation était très juste. Puis le gouvernement a assuré la délégation que la construction de la Route St-Hyacinthe-Montréal était une affaire décidée et que la ville de St-Hyacinthe était la première sur la liste, qu'aucune soumission ne serait demandée sans, en même temps, demander celles de la route St-Hyacinthe-Montréal. Les délégués sont revenus enchantés de leur entrevue. La question d'une entrevue a

vec M. Elliott, de la compagnie du Grand-Tronc, au sujet des "Farmers Tickets" a été remise sur le tapis, mais en présence des changements qui doivent se produire bientôt dans le domaine de nos chemins de fer, cette entrevue a été remise à plus tard. Il est ensuite décidé qu'un nouveau lunch-causerie serait donné dans les premières semaines de janvier, avant les élections générales de la Chambre.

Le mode à adopter pour les élections des officiers et des directeurs de la Chambre a fait l'objet d'une discussion assez longue. En définitive on en est arrivé à nommer, sur proposition de M. J. Laframboise, secondé par M. H. Raymond, un comité spécial qui devrait s'occuper de cette question, et composé de MM. R. Morin, Max. David et du secrétaire de la Chambre. Ce travail, qui n'est au fond qu'un amendement apporté aux règlements de la Chambre, sera soumis aux membres comme avis de motion à l'assemblée générale du 2 décembre prochain.

Et la séance est levée.

LE JEUNE ET L'ABSTINENCE dans L'AVENT

Le jeûne et l'abstinence ne sont plus de rigueur pendant le temps de l'Avent, c'est-à-dire depuis le quatrième dimanche avant la fête de Noël jusqu'à cette fête.

Autrefois, comme on s'en souvient, il était d'obligation de faire maigre et jeûne les mercredis et vendredis de l'Avent. Ces jours-là, il était défendu sous peine de péché mortel de manger de la viande.

Un nouveau code canonique a été établi depuis. Et cette année, le jeûne des mercredis et vendredis de l'Avent est supprimé. Il ne reste plus que l'obligation de manger maigre les vendredis, comme en temps ordinaire.

Naturellement, le jeûne des Quatre-Temps, lesquels ont lieu la troisième semaine de l'Avent, soit, cette année, les mercredi 15 décembre, vendredi 17 et samedi 18, demeure. De même le jeûne de la veille de Noël.

Il est donc établi, et nos lecteurs doivent en prendre note, que le jeûne et l'abstinence des mercredis et vendredis de l'Avent sont supprimés et il ne reste que le maigre du vendredi de chaque semaine, ainsi que le jeûne des Quatre-Temps et de la veille de Noël.

Salles de danse

D'après une femme d'œuvres de New-York, de passage à Québec, où elle visita plusieurs salles de danse, ces endroits d'amusement sont extrêmement dangereux pour les jeunes filles et constituent une menace réelle pour la moralité publique. Il n'y a rien là qui étonne. Quiconque a vu le moindre de ces établissements et la liberté d'allure des gens qui les fréquentent sera aisément convaincu. On ne mettra jamais assez en garde contre les salles de danse et les théâtres, tels qu'administrés aujourd'hui.

Dans son enquête sur les salles de danse de Québec, Mlle Virginia Mac Murray, de la "Traveler's Aid Society", New-York, fit de véritables découvertes. A mainte reprise, elle a trouvé des jeunes filles toutes jeunes, des enfants presque, en compagnie, dans les salles de danse, d'hommes qu'elles ne connaissent pas. D'autres attendaient dehors, à la porte des établissements, que quelqu'un offrir de les reconduire chez elles.